

Étude d'opportunité de "primarisation" du Cycle de transition
Résolution adressée au Comité cantonal
AD du 30 mai 2001 à la Tour-de-Peilz

Considérant:

- la résolution de l'Assemblée des Délégués d'Orbe, du 24 mai 2001, demandant l'instauration d'un réel espace scolaire romand;
- le fait qu'à l'exception du Canton de Vaud, l'ensemble de la Romandie englobe les degrés 5-6 dans le primaire;
- le fait que les classes du 5-6 sont hétérogènes, à l'instar de celles du primaire;
- la rupture pédagogique instaurée par le renforcement de l'évaluation chiffrée dans les degrés 7 à 9;
- la formation des maîtres brevetés, qui permet d'enseigner jusqu'au degré 6.

l'AD/SPV, réunie le 30 mai 2001 à La Tour-de-Peilz: donne mandat au comité cantonal d'étudier l'opportunité et les conséquences d'un passage des degrés 5-6 au primaire